

# Règlements

## Concours : « Le train en famille en cadeau grâce à Via Rail et BB Jetlag »

Tout participant qui répond à la mécanique de participation au concours remplissant le formulaire promu dans la publication de la page Facebook de BB Jetlag entre **le 10 novembre à 20 h 30 HNE et le 9 décembre 2017 à 23 h 59 HNE** obtient automatiquement un bulletin de participation. **AUCUN ACHAT REQUIS.**

Pour participer et être admissible au tirage, vous devez vous inscrire sur la page Facebook de BB Jetlag : <https://www.facebook.com/bbjetlag/> ou en remplissant le formulaire disponible dans l'article dédié sur [bbjetlag.com](http://bbjetlag.com). Vous devez obligatoirement répondre au formulaire.

Le prix est le suivant :

**1 certificat-cadeau émis par Via Rail Canada d'une valeur de 500 \$ valide pour tout trajet, partout au Canada. Le voyage doit être effectué avant le 31 octobre 2018.**

Le gagnant n'obtiendra pas de prix de substitution, ni de montant d'argent correspondant à la valeur du prix ou à quelque partie du prix que ce soit. Le prix sera expédié par la poste.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas monnayable. Aucune substitution n'est permise. Si la totalité du certificat-cadeau n'est pas dépensé, Via Rail Canada ou BB Jetlag ne remboursera pas la différence.

Dans le cadre de ce concours, BB Jetlag n'accepte pas les inscriptions faites par téléphone, télécopieur, commentaires Facebook, courrier ou courriel.

Pour qu'un participant soit admissible au tirage, il se doit d'avoir rempli le formulaire au plus tard à la date de fermeture du concours, **soit le 9 décembre 2017, à 23 h 59 HNE.**

Limite d'une participation par participant pour la durée du concours.

BB Jetlag ne peut être tenu responsable des inscriptions reçues en retard, ni de toute défaillance technique entraînant l'impossibilité, pour BB Jetlag, de recevoir des formulaires de participation en raison de problèmes techniques ou d'une panne du service mobile ou du navigateur mobile, ou de toute autre combinaison de l'un ou l'autre de ces éléments.

Le tirage au sort du prix aura lieu le **10 décembre 2017 à 9 h 00 HNE**, au siège social de BB Jetlag, situé au 774 Saint Paul Ouest, Montréal, Québec, H3C 1M4 et sera effectué par l'équipe de BB Jetlag.

Le gagnant sera avisé via Facebook la même journée que le tirage. S'il ne peut pas être

joint dans les trois jours suivant le tirage ou après trois tentatives, selon la première éventualité, ou s'il ne satisfait pas à toutes les conditions du règlement, le nom d'un autre participant sera tiré au sort.

Ce concours s'adresse aux résidents du Québec seulement.

Pour recevoir le prix, le gagnant, doit signer un formulaire d'exonération standard confirmant qu'il accepte le règlement du concours et qu'il s'y conforme en libérant le partenaire, ses sociétés affiliées et les porteurs de sa participation dans sa société ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, représentants et agence de promotion et de publicité de toute responsabilité découlant de la tenue de ce concours, y compris de toute responsabilité résultant du concours, de l'acceptation et de l'utilisation des prix tels qu'ils sont décernés.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.